

ASSURANCE ANNULATION – INTERRUPTION LOCPLUS

Bulletin d'adhésion au contrat n°1029345 - client n°6479

L'adhésion au contrat d'assurance LocPlus vous est proposée par l'intermédiaire de l'Association Aix Meublés.

Cette assurance vous permet notamment d'être remboursé des sommes versées en cas d'annulation de séjour, d'interruption et d'arrivée tardive sur les lieux du séjour pour accident de santé, décès d'un proche, licenciement, dégât des eaux et gel ou Incendie ou Explosion ou Vol de nature à rendre votre domicile ou entreprise inutilisable, interdiction de site en raison de catastrophes naturelles, attentat, tempête, convocation administrative ou médicale...

Selon vos Conditions Particulières, l'assurance annulation peut intervenir en cas de défaut ou excès de neige, d'événement culturel, sportif ou professionnel, d'épidémie ou pandémie ou encore pour des séjours en cure thermale.

L'assurance LocPlus n'est pas seulement une assurance annulation ; elle vous couvre également en cas de dommages causés à vos effets personnels mais également si vous causez des dommages au bien loué. Ces garanties vous sont accordées dans les limites fixées aux Conditions Particulières et aux Conditions Générales qui vous ont été remises par le professionnel de tourisme avant signature du présent Bulletin d'adhésion. **Pour être valable, cette assurance doit être souscrite en même temps que votre réservation.**

Afin de bénéficier des garanties du contrat d'assurance LocPlus, vous devez retourner à votre Propriétaire les éléments suivants :

- Le présent Bulletin d'adhésion dûment rempli & signé
- Votre chèque de règlement à l'ordre de l'Association Aix Meublés.

COORDONNEES DU LOCATAIRE

Nom :		Date de naissance :	___/___/_____
Prénom :			
Adresse :			
Téléphone :		Email :	

Conformément à l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données, les données personnelles collectées dans le présent document sont nécessaires à l'exécution du contrat d'assurance que vous souhaitez souscrire ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande. Vous retrouverez l'intégralité de notre Politique de Protection des Données Personnelles en Annexe 1 des Conditions Générales de votre contrat d'assurance LocPlus.

VOTRE SEJOUR

Adresse de la location : Avec Nom du Propriétaire	Villa les Poussins - 72 Bd Pierpont Morgan 73100 Aix-les-Bains - Appartement : Philippe Soskin – LOCAIX – 07 69 29 47 94 – psoskin@icloud.com		
Date de réservation :	___/___/_____	Date de séjour :	Du ___/___/_____ au ___/___/_____
Nombre de locataires	Indiquez le nom de chaque participant au séjour ci-dessous.		

DROIT DE RENONCIATION

La souscription au contrat d'assurance LocPlus constitue un engagement ferme et définitif, sans possibilité de résiliation ni de rétractation (article L.112-2-1-II-3° du Code des assurances).

DUREE DE L'ADHESION

L'adhésion est valable de la date de réservation jusqu'à la date de fin de séjour.

PAIEMENT DE LA COTISATION

Le paiement de la cotisation s'effectue par chèque à l'ordre de l'Association « Aix Meublés » et doit être joint au présent Bulletin d'adhésion. Aucune demande de contrat ne pourra être prise en considération sans le règlement correspondant.

		Total
Montant de la location hors taxes et hors frais de dossier :	_____ €	_____ €
Prime d'assurance	6 % du total du séjour	_____ €

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Particulières et des Conditions Générales du contrat d'assurance LocPlus n°1029345 qui m'ont été remises avant la signature du présent Bulletin d'adhésion par mon Propriétaire.

LISTE DES LOCATAIRES (VOUS Y COMPRIS SI VOUS PARTICIPEZ AU SEJOUR)

NOM	PRENOM

Date : le ___/___/_____

Signature :

NOTICE D'INFORMATION LOCATAIRE

CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT D'ASSURANCE LOCPLUS N°1029345

TABLEAU DES GARANTIES

ACQUISE	ARTICLE	GARANTIES	FRANCHISE	PLAFOND / RESERVATION
		GARANTIES DU LOCATAIRE		
	6.1	Annulation / Interruption / Arrivée tardive		
Oui	6.1.2	<ul style="list-style-type: none"> - Accident de santé et décès - Licenciement / Mutation - Suppression / Modification de congés - Divorce / Séparation - Accès impossible - Vol ou dommages matériels au véhicule - Dommages matériels graves - Refus de visa - Vol de la carte d'identité ou passeport - Obtention d'un emploi - Convocation impérative - Interdiction de site 	10% (Min. 50€)	25 000 €
Non	6.1.3	Extension Défaut ou excès de neige	10% (Min. 50€)	
Non	6.1.4	Extension Événement culturel, sportif ou professionnel	10% (Min. 50€)	
Oui	6.1.5	Extension Cure thermale		
		<ul style="list-style-type: none"> - Accident de santé et décès - Autres 	10% (Min. 50€)	
Oui	6.1.6	Extension Epidémie / Pandémie		
		<ul style="list-style-type: none"> - Accident de santé / Décès / Test positif ou cas contact - Refus d'embarquement - Suppression ou modification des congés 	10% (Min. 50€)	
			10% (Min. 50€)	
Oui	6.2	Annulation par le propriétaire	10% (Min. 50€)	
Oui	6.3	Effets personnels		
Oui	6.4	Responsabilité Civile Villégiature		
	6.4.1	- Responsabilité locative		1 500 000 €
	6.4.2	- Recours des voisins et des tiers		500 000 €
	6.5	Options complémentaires		
Oui	6.5.1	<ul style="list-style-type: none"> - Option Frais de sauvetage / Rapatriement - Frais de sauvetage - Rapatriement 	10% (Min. 50€)	10 000 € 3 000 €
Non	6.5.2	<ul style="list-style-type: none"> - Option Frais de recherche et de secours sur piste - France - Hors France 		Frais réel 15 249€
Non	6.5.3	- Option Garantie de bonne arrivée		300 €